

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT ALPINIEN
DELIBERATION N° 2026-007
Portant sur l'attribution la redevance du domaine public par Orange

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 09 mars 2026

Étaient présents : (par ordre de mandat puis par ordre alphabétique) : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - Mme BILLEGA Nicole - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés : Mme CHABANT Agnès

Mme BILLEGA Nicole est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	8	0	8	8	8	0

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'état du patrimoine total occupant le domaine public routier comptabilisé au 31/12/2025 permettant le calcul de la redevance pour l'occupation du domaine public routier, aérien et sous-terrain et aux servitudes du réseau Orange définissant le barème maximum applicable suivant le décret 2005 – 1676 du 27/12/2005.

Le Conseil Municipal :

1. Approuve le coefficient de France Télécom ;
2. Approuve l'inventaire des réseaux et sollicite dès à présent Orange pour le versement de cette redevance au titre de l'année 2025 pour un montant de 1 270,53€ (Mille deux cent soixante-dix Euros et cinquante-trois centimes)

ORANGE		RODP 2025	
	ml ou m ²	coeff	€
Aériennes	18,13	*65.49	1187.33
Souterraines	1,31	*49.11	63,73
Surface	0,6	*32,74	19,46
TOTAL			1270,53

Et en conséquence,

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches budgétaires et comptables pour le recouvrement de ce titre.

Transmis le 13/03/2026
Affiché le 13/03/2026

Le 12/03/2026
Le Maire,
Evelyne CHABANT



Chabant